

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Le trois juillet deux mil vingt à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 26 juin 2020.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Bruno LOUATRON, 2^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3^{ème} Adjoint, Christel BALDET, Jérôme COUDREUSE, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Mickaël MONSIMIER, Régine VAILLANT, Pascal ROCTON.

Etaient absents et excusés : MM. Thomas CARREZ, Liliane ELY, Delphine FORET, Claire GUERINEAU.

M. Thomas CARREZ a donné procuration à M. Pascal ROCTON.

Mme Liliane ELY a donné procuration à Mme Laurence GIRARD.

Mme Delphine FORET a donné procuration à M. Mickaël MONSIMIER.

Madame Christel BALDET est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité, M. de DURFORT souhaitant tout de même apporter une rectification à ses propos restitués page 7 où il est écrit : « Guy de DURFORT s'étonne que la Commune travaille en régie ». En effet, il précise qu'il indiquait, que dans le cadre de la réflexion sur les économies budgétaires en termes de personnel, il convenait d'étudier toutes les pistes d'externalisation des tâches techniques.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque du Conseil Municipal.

Il accueille Madame Vanessa CHARBONNEAU, vice-présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire déléguée aux affaires européennes, et la remercie d'avoir répondu à son invitation dans le but d'expliquer les conditions de mise en œuvre du Fonds territorial résilience créé par la Région des Pays de la Loire et répondre aux interrogations des élus. Elle explique que ce fonds initié à l'aube de la crise sanitaire s'est imposé dans une logique de résistance afin d'aider les entreprises du territoire à traverser cette crise économique sans précédent. Ce fonds s'élève à 32 M€ à l'échelle et 302 K€ sur le territoire intercommunal. Abondé par l'ensemble des collectivités, cette initiative régionale vient en parallèle des Prêts Garanti par l'Etat dont l'instruction est réalisée par les banques. Ce fonds Résilience est cumulable avec le PGE. Destiné à l'origine aux entreprises de moins de 10 salariés, il est désormais étendu aux entreprises comptant jusqu'à 20 salariés. Les entreprises peuvent bénéficier ainsi d'un prêt sans intérêt de 3 500 à 10 000 €. 900 entreprises ligériennes ont à ce jour bénéficié de ce prêt alors que 4 du territoire intercommunal se sont vues attribuées une aide. Elles rappellent que ce fonds s'adresse également aux auto-entrepreneurs, aux agriculteurs, aux commerçants... Le remboursement de cette aide ne débutera qu'en juillet 2022 pour 50% et 2023 pour les 50% restants. Les conseillers s'étonnent du faible nombre de demandes sur le territoire et soulignent le défaut de communication sur ce dispositif. Il est proposé d'informer les artisans, commerçants et agriculteurs de la Commune. Les demandes pourront être effectuées jusqu'au 31/12/2020 dans une logique de relance de l'économie. Enfin, Madame CHARBONNEAU précise que les dossiers sont instruits par la Région qui a mobilisé ces services et leur constitution est simple. Pour tout renseignement, le site du Conseil Régional donne toutes les informations en se connectant à l'adresse suivante :

Madame BALDET questionne Madame CHARBONNEAU sur la situation du PSSL et l'offre de soins sur le territoire. Celle-ci indique que cette question est suivie par les instances régionales et plus particulièrement Mme Catherine DEROCHE, sénatrice et conseillère régionale.

Tirage au sort préalable à l'établissement de liste annuelle des jurés d'Assises pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'Assises pour l'année 2021. Il rappelle que la Commune de Juigné est regroupée avec la Commune d'Avoise et que 3 personnes doivent ainsi être désignées. Conformément au poids démographique des 2 communes, il est convenu que nous désignerons 2 délégués de la Commune de Juigné et 1 délégué de la Commune d'Avoise. Il accueille Madame Odile MAUBOUSSIN, première adjointe de la Commune d'Avoise. Il précise enfin qu'il a été convenu avec Monsieur le Maire d'AVOISE de tirer au sort 2 personnes de Juigné contre une seule d'Avoise.

Sont tirés au sort :

Commune d'Avoise

- N°433 - M. LE HORS Philippe né le 22/04/1960 à HENNEBONT (56), chef d'entreprise, domicilié « 81, route de Parcé – 72430 AVOISE »

Commune de Juigné-sur-Sarthe

- N° 693 – M. MONSIMIER Mickaël né le 28/11/1975 à SABLE-SUR-SARTHE (72), chauffeur routier, domicilié « La Rimbaudière – 72300 JUIGNE-SUR-SARTHE »
- N°877 – M. TIRATAY Patrick né le 03/10/1954 à JUIGNE-SUR-SARTHE (72), retraité, domicilié « 7, rue de la Guérvivière – 72300 JUIGNE-SUR-SARTHE ».

Désignation de délégués du Conseil Municipal et membres des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait désigné ses délégués au sein de certains établissements de coopération intercommunale et organismes de regroupement. De nouvelles délégations sont nécessaires compte tenu des informations reçues de la Communauté de Communes de Sablé. Ainsi, il propose de compléter la liste des délégations préalablement établie.

M. BERGER propose de rappeler les compétences de chaque adjoint à travers un document résumant ces responsabilités. Celui-ci sera adressé à chaque conseiller municipal.

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable

Délégués titulaires : Mme Laurence BATAILLE
M. Daniel CHEVALIER

Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe

Délégué titulaire : Mme Laurence BATAILLE
Délégué suppléant : M. Jérôme COUDREUSE

Syndicat Mixte Vègre, Deux Fonts et Gée

Délégué titulaire : Mme Laurence BATAILLE
Délégué suppléant : Mme Christel BALDET

Service commun de restauration de la Communauté de Communes de Sablé

Délégué : M. Bruno LOUATRON

Agence des Territoires de la Sarthe

Délégué titulaire : M. Daniel CHEVALIER

Association du Panier Sabolien

Délégué titulaire : M. Bruno LOUATRON
Délégué suppléant : Mme Claire GUERINEAU

Association Culturelles des Communes du Canton de Sablé (A3CS)

Délégué du Conseil Municipal : M. Bruno LOUATRON
Délégué extérieur : Mme Arlette LHOMMEAU

Comité National d'Action Sociale

Délégué titulaire : M. Daniel CHEVALIER

Conseil d'école :

Délégués titulaires : M. Daniel CHEVALIER – M. Bruno LOUATRON
Délégué suppléant : M. Jérôme COUDREUSE

Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe

Délégué titulaire : M. Daniel CHEVALIER

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Délégué : M. Bruno LOUATRON

Commission Intercommunale d'Accessibilité

Délégué : M. Bruno LOUATRON

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Délégué titulaire : Mme Laurence BATAILLE
Délégué suppléant : M. Jean-Luc BERGER

Commission d'Evaluation des transferts de charges (CLETC)

Délégué : M. Daniel CHEVALIER

Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Délégué titulaire : M. Bruno LOUATRON
Déléguée suppléante : Christel BALDET

Commission Intercommunale des Impôts Directs

2 représentants : MM. Jean-Luc BERGER, Xavier de CHILLAZ

Représentant POLLENIZ : Daniel CHEVALIER

Référent « sécurité routière » : Bruno LOUATRON

Monsieur le Maire rappelle la constitution des commissions communales :

Commission d'appel d'offres

Président : M. Daniel CHEVALIER
Membres titulaires : Laurence BATAILLE, Bruno LOUATRON, Jean-Luc BERGER
Membres suppléants : Pascal ROCTON, Thomas CARREZ, Christel BALDET

Commission Communale d'Action sociale

Président : M. Daniel CHEVALIER
Vice-Président : M. Bruno LOUATRON
Membres du Conseil Municipal : Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT, Liliane ELY
Membres extérieurs : Jean-Michel MALFROY, Martine FAVRY, Odette MITAULT, Alain FOLLIOU

Commission « Travaux – Bâtiments »

Présidente : Mme Laurence BATAILLE

Membres : MM. Jérôme COUDREUSE, Pascal ROCTON

Commission « Voirie »

Président : M. Jean-Luc BERGER

Membres : MM. Bruno LOUATRON, Christel BALDET, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Guy de DURFORT, Mickaël MONSIMIER

Commission « Assainissement – Environnement »

Présidente : Mme Laurence BATAILLE

Membres : MM. Bruno LOUATRON, Christel BALDET, Jérôme COUDREUSE, Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT

Commission « Cadre de vie et monde associatif »

Présidents : MM. Daniel CHEVALIER et Bruno LOUATRON

Membres : Mmes Delphine FORET, Laurence GIRARD, Régine VAILLANT

Commission « Restaurant scolaire »

Président : M. Bruno LOUATRON

Membres : MM. Christel BALDET, Thomas CARREZ, Delphine FORET, Claire GUERINEAU

Commission « Communication »

Président : M. Daniel CHEVALIER

Membres : Mmes Laurence BATAILLE, Bruno LOUATRON, Delphine FORET, Pascal ROCTON

Commission « Commerce, artisanat et monde agricole »

Président : M. Daniel CHEVALIER

Membres : MM. Jean-Luc BERGER, Jérôme COUDREUSE, Claire GUERINEAU, Mickaël MONSIMIER

Commission « Espaces verts »

Président : M. Jean-Luc BERGER

Membres : MM ; Bruno LOUATRON, Christel BALDET, Liliane ELY, Guy de DURFORT ?
Mickaël MONSIMIER

Commission « Requalification du centre ancien » (ad hoc)

Président : M. Daniel CHEVALIER

Commission « Citoyenneté »

Président : M. Bruno LOUATRON

Membres : MM. Delphine FORET, Mickaël MONSIMIER

Commission « Organisation des services communaux » (ad hoc)

Président : M. Daniel CHEVALIER

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la « requalification du centre ancien ». En effet, il a rencontré Madame CAIRE, directrice du Cabinet « Feuille à Feuille » titulaire de ce marché, afin de l'informer de la suspension de ce marché. Il lui a cependant demandé de mener à bien la tranche optionnelle n°3 correspondant à l'aménagement de l'entrée du village et de la Place du Moulin en proposant un projet minimisant les coûts et restant

dans une enveloppe de 150 K€ HT. Pour rappel, l'estimation initiale pour cette tranche s'établissait à 186 150 € HT.

L'avenant n°1 fixe ainsi les nouveaux honoraires dus par la Commune :

- ↳ Indemnité de 10% pour abandon du projet – 6 376,04 € HT
- ↳ Ajustement des honoraires sur tranche optionnelle 3 – 9 240 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal demande une négociation avec le cabinet « Feuille à Feuille » sur les indemnités de 10%. En effet, il ne s'agit pas de l'abandon du projet mais d'une suspension ou d'un différé à la réalisation de cet aménagement. Cette indemnité pourrait également être considérée comme une avance sur les travaux futurs.

Il sera cependant utile de reprendre les termes du CCAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant des honoraires relatif à la tranche optionnelle 3 qui s'élève à 9 240 € HT.

Fonds de Solidarité Territoriale : Modification de la convention attributive n°2020/72-71

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention attributive de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale de la LGV-BPL avait été conclue en vue du financement de la tranche ferme des travaux de « requalification du centre ancien ». Ces travaux étaient estimés à 373.400,50 € HT. Il rappelle que le solde de cette subvention s'élevait à 84.014,10 €.

Le Conseil Municipal a décidé de suspendre ces travaux et d'orienter sa demande de subvention vers la tranche optionnelle n°3 de ce projet pour un montant estimé par le maître d'œuvre de 190.707 € HT. Aussi, la convention initiale a été modifiée afin de tenir compte de cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adhésion au service « PayFIP » et suppression des régies

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune possède deux régies de recettes :

- Régie « cantine »
- Régie « garderie » incluant également les locations (salle des fêtes et barnums) et les photocopies.

En application du Décret 2018-689 du 01/08/2018, votre collectivité doit à compter du 1^{er} juillet 2020, mettre en œuvre PAYFIP pour tous les services offerts à ses usagers, qu'ils soient rendus en régie ou fassent l'objet de titres.

Le marché attendu entre BERCY et un établissement bancaire chargé de recueillir les déagements des régisseurs ne sera pas signé en 2020 mais au cours du 1^{er} trimestre 2021. Dès lors, la trésorerie acceptera jusqu'à cette date les déagements des régisseurs.

Pour le paiement des factures en espèces auprès du buraliste, aucune date n'est à ce jour prévue pour notre département. La Trésorerie acceptera donc aussi les paiements en espèces des usagers dans la limite de 300 € jusqu'à la mise en place de ce nouveau système.

La commune de Juigné-sur-Sarthe a adhéré au service « PayFIP » de paiement en ligne des recettes publiques locales approuvé par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2019.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de déterminer les moyens d'encaissement à proposer aux redevables et les conditions de fonctionnement de ces services.

Après discussion et délibération,

Vu l'avis du comptable public du 29/06/2020, le Conseil Municipal décide :

- de clôturer toutes les régies au **31/08/2020**, la facture du mois de juin fera l'objet de titres ;

- de regrouper sur une même facture la cantine et la garderie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tous documents relatifs à ces décisions.

Tarifs des repas du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des repas du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021 :

<u>Restaurant scolaire</u> : Repas enfant :	3,60 € (3,54 € en 2019-2020)
Repas 3 ^{ème} enfant et plus	3,30 € (3,30 € en 2019-2020)
Repas adulte :	5,00 € (4,97 € en 2019-2020)

<u>Garderie</u> (½ heure) : 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant :	0,75 € (0,73 € en 2019-2020)
3 ^{ème} enfant et plus	0,66 € (0,66 € en 2019-2020)

Convention d'occupation temporaire de terrains

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les services de SNCF RESEAU pose actuellement des clôtures anti-gibier le long des voies ferrées sur le territoire de la Commune. Afin de réaliser cette clôture, ils sont dans l'obligation de pénétrer et d'occuper provisoirement des propriétés privées et en particulier des parcelles et voie communales. Ainsi, les parcelles communales cadastrées ZA 2 et ZA 3, exploitées par le GFA HIVERT-GRIGNARD, sont concernées par ces zones de chantier Il précise que l'agriculteur est indemnisé par SNCF RESEAU des pertes de récoltes subies. L'occupation temporaire concerne également la parcelle B n°380, les voies communales n°7, n°16 et n°213.

Afin d'acter cette occupation temporaire de ces terrains, une convention est établie entre SNCF RESEAU, la Commune de JUIGNE-SUR-SARTHE et le GFA HIVERT-GRIGNARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention d'occupation temporaire et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Par ailleurs, il est noté que les services de SNCF Réseau interviennent sans en avertir au préalable les propriétaires des terrains impactés. De plus, l'utilisation systématique de défoliant le long des voies a pu être constatée. Enfin, Bruno LOUATRON s'inquiète du cloisonnement des réserves naturelles du gibier par ces clôtures sans qu'en contrepartie ne soient créés de passages pour les animaux.

Création d'un emploi d'agent technique en contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le départ en retraite au 1^{er} juillet 2020 de M. Christian LANDEAU, agent de maîtrise, conduit la municipalité à réfléchir sur l'organisation des services techniques. Ainsi, un travail d'évaluation et de diagnostic sera réalisé afin de définir les besoins en personnel et les choix d'action. Cette phase de réflexion avant la prise de décision durera 6 mois à compter de septembre 2020.

Afin de pallier l'absence d'un agent polyvalent au sein des services techniques durant cette période, Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique contractuel à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 28 février 2021, à raison de 15h/semaine.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent technique contractuel à raison de 15 h/semaine pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021.

Création d'un emploi d'agent d'animation pour la surveillance de la cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit recruter un agent pour assurer la surveillance du temps méridien (accompagnement des enfants au restaurant scolaire, surveillance et service du temps de restauration, surveillance des enfants sur la cour). Cet emploi contractuel représente 1h ¾ h par jour d'école et serait effectif du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste d'agent technique contractuel à raison de 1h ¾ h par jour d'école pour l'année scolaire 2020-2021.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien pour lesquelles le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercé. Il s'agit des biens immobiliers suivants :

- Bien situé « 4, rue de la Mine », cadastré section AB n°240 et 306 appartenant à la société civile immobilière Le Clos Chauvin ;
- Bien situé « Les Deux Journaux » lot 1 lotissement de la Godefrazierie 5, cadastré section AH n°142 et 137 appartenant à la SARL BGBD Aménagement ;
- Bien situé « Les Deux Journaux » lot 5 lotissement de la Godefrazierie 5, cadastré section AH n°142 appartenant à la SARL BGBD Aménagement ;
- Bien situé « Les Deux Journaux » lot 6 lotissement de la Godefrazierie 5, cadastré section AH n°142 appartenant à la SARL BGBD Aménagement ;
- Bien situé « Les Deux Journaux » lot 7 lotissement de la Godefrazierie 5, cadastré section AH n°142 appartenant à la SARL BGBD Aménagement ;

↳ Monsieur BERGER informe le Conseil Municipal que l'enherbement du chemin des Places a été réalisé. Par ailleurs, le pont cadre de 2,50 m sur le ruisseau de la Bouchardière vient d'être mis en place. Son intégration est très satisfaisante et l'aménagement de qualité. Il répond à notre engagement pour la valorisation de la vallée de la Bouchardière et la continuité écologique du ruisseau. L'idée d'une journée citoyenne afin de nettoyer le ruisseau (enlèvement des branches et embâcles) est émise mais nécessiterait l'avis du CPIE de la Flèche (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement).

↳ Monsieur GABORIT indique que, pendant la période de congés annuels de Mme HUBERT, les agents de la Mairie se chargeront de la vente de pain pour les personnes pré-inscrites au préalable. Il approuve et défend le principe du service à la population cependant cette organisation (2h tous les matins) dépasse les fonctions du secrétariat et engendre une manipulation de liquidités qui ne nous est plus autorisée. Il serait opportun pour une prochaine période de solliciter le service des associations et des personnes qui viennent chercher leur pain.

↳ Monsieur le Maire et Monsieur LOUATRON rendent compte de la réunion du Conseil d'Ecole du 23 juin dernier. Un bilan post-COVID a été dressé et il est noté l'engagement des enseignantes pendant cette période. 4 familles insuffisamment équipées en outil informatique ont reçu directement le travail à leur porte déposé par les professeurs. La Mairie est remerciée pour les moyens mis en place afin de permettre l'accueil des enfants après le confinement. L'année scolaire 2020-2021 voient le départ de la directrice, Guénola HUET et de Carole SUTTER, en maternelle. Les effectifs annoncés sont plutôt stables (54 enfants à la rentrée contre 56 en 2019). 2 élèves en situation de handicap bénéficieront d'AESH. Il a été noté le nombre important d'intervenants adultes dans les classes au cours de l'année, principalement des AESH. Peu d'animations et de sorties ont été organisées en raison de la crise sanitaire et par conséquent, le budget de la coopérative scolaire est stable. L'association des parents d'élèves placée en sommeil a reversé son

reliquat à cette coopérative. Il a été demandé quelques travaux à réaliser pendant l'été (faïence, câble dans l'entrée pour accrocher les productions).

- ↳ Madame Laurence BATAILLE rend compte de l'assemblée générale de l'Association Partage qui assure l'accompagnement social et professionnel de personnes en recherche d'emploi. Les difficultés économiques auxquelles étaient confrontées l'association se sont aggravées en raison de la crise sanitaire. Après 35 ans d'existence, la décision a donc été prise de dissoudre l'association au 31 octobre 2020 et cessera ses activités au 31 juillet 2020. Elle comptait 3 salariés.
- ↳ Monsieur le Maire relate l'assemblée générale de l'Association Sportive de Juigné. Elle compte 88 licenciés et alignera une 3^{ème} équipe séniors. L'association se porte bien avec un bon esprit et des finances saines grâce au travail et l'engagement des dirigeants. Sportivement, le club pouvait encore accéder à l'échelon supérieur après une montée l'année dernière. Ces bons résultats sont aussi la conséquence du travail de l'entraîneur juignéen, Florian Duveau. Les dirigeants ont également réalisé un grand nettoyage des vestiaires qui sont aujourd'hui comme neuves après 10 ans de fonctionnement. Enfin, ils ont sollicité la Commune afin de modifier l'orientation des projecteurs du stade pour les axer sur le terrain d'entraînement. Ce travail pourra être fait par une entreprise un soir à l'automne.
- ↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la désignation des délégués du Conseil Municipal aux élections sénatoriales aura lieu le vendredi 10 juillet, date imposée par l'Etat. Il est décidé de programmer cette réunion à 19 heures.
- ↳ Les services du Département de la Sarthe nous informe que la route départementale n°4 passera à 90 km/h dès l'installation de la nouvelle signalisation.
- ↳ Madame Laurence GIRARD indique qu'elle a été interpellée par M. Henri MASSE qui lui a signalé que la place du Clos Chauvin était particulièrement dégradée et sale lors des épisodes pluvieux depuis de nombreuses années. Il lui a précisé qu'aucun entretien ou réfection n'y avaient été jamais effectués malgré ses demandes régulières.
- ↳ Monsieur Mickaël MONSIMIER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de s'organiser afin d'ouvrir l'arrosage du terrain de foot pendant l'été, à raison de 2 fois par semaine. Il ajoute pouvoir s'en charger avec M. GUINOISEAU, président de l'ASJ, et d'autres personnels. Cependant, une automatisation de l'allumage pourrait être installée pour un coût modeste.
- ↳ M. MONSIMIER signale qu'il a fourni en Mairie les devis en vue du remplacement du tracteur. Il est précisé que cette dépense n'est pas inscrite au budget mais une réflexion sera menée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON

ANNEXE 1

Invité à 19 heures, Monsieur LUROT du cabinet KPMG, présente les conclusions de l'analyse financière prospective du budget communal. Les diapositives suivantes exposent les différents scénarii possibles, leurs conséquences sur les finances communales ainsi que les conclusions du cabinet.

Les hypothèses de la prospective Section d'investissement

Poste	Evol° moy./an 2013-2019		2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Dépenses d'équipement	221 K€ de dépenses d'équipement en moyenne par an	BP 2020 hors projets	205 K€						Pas de charges induites en fonctionnement	
		TF	22 K€	448 K€						
		TO1				269 K€	269 K€			
		TO2						154 K€		
		TO3			229 K€					
		récurrent		50 K€	50 K€	50 K€	50 K€	50 K€		
Remboursement en capital de la dette	Remboursement en capital liés aux emprunts en cours et aux nouveaux emprunts projetés sur la période 2020-2024.								Hypothèse maintien du taux de subv. de la tranche ferme (40%)	
Subventions d'investissement	38 K€ par an en moyenne		66 K€	199 K€	111 K€	127 K€	127 K€	81 K€		
FCTVA	22 K€ par an en moyenne		32 K€	13 K€	82 K€	46 K€	52 K€	52 K€		
Taxe d'aménagement	4,6 K€ par an en moyenne		6 K€	6 K€	6 K€	6 K€	6 K€	6 K€		
Fonds de roulement	Résultat de clôture au 31.12.2019 : 85 K€	Fonds de roulement minimum pour la prospective : 0€								



© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

10

Scénarii d'analyse prospective

L'analyse prospective du budget principal de la commune a été réalisée autour de 3 scénarii :

- 1 Intégration complète du PPI et identification des conséquences sur le budget communal
- 2 Détermination de la **capacité à investir maximale** permettant de conserver une capacité de désendettement inférieure à 7 ans.
- 3 Identification des marges de manœuvre nécessaires en fonctionnement sur la base, en investissement, des seules **dépenses inscrites au BP 2020 (hors PPI) et du maintien d'une enveloppe récurrente de 50 K€/an**



© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

11

Synthèse des scénarii

Scénario	Investissements moyens 2020-2025	Capacité de désendettement à horizon 2025	Emprunts mobilisés sur la période 2020-2025	Taux d'épargne nette >7 % sans financement complémentaire	Besoin de financement complémentaire sur la section de fonctionnement pour obtenir un taux d'épargne nette =7%
Scénario 1 : tout le PPI	1 823 K€ TTC Soit 304 K€ TTC en moy/par an	8,5 ans	622 K€ Soit 104 K€ en moy/an	Non	38 K€ par an dès 2020
Scénario 2 : test d'une capacité à investir pour capacité de désendettement max = 7 ans	1 608 K€ TTC Soit 268 K€ TTC en moy/par an	7 ans	487 K€ Soit 81 K€ en moy/an	Non	37 K€ par an dès 2020
Scénario 3 : seule enveloppe récurrente	432 K€ TTC Soit 72 K€ TTC en moy/par an (sans subventions)	2,4 ans	0 K€	Non	24 K€ par an dès 2020



© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

12

Conclusions

- **Dès 2019, la commune affiche un taux d'épargne nette insuffisant au regard du poids du remboursement de sa dette. Ainsi, tout scénario d'investissement nécessiterait un préalable d'améliorer l'autofinancement de la commune, d'autant plus si le programme d'investissement nécessite d'avoir recours à l'emprunt.**
 - Le remboursement annuel en capital est supérieur aux autres communes de même strate membres de l'EPCI (cf annexes) ; pouvant s'expliquer par des emprunts anciens et une durée moyenne de remboursement des emprunts relativement courte de 15 ans.
 - L'échéance de deux emprunts en 2021 et 2022 est contrebalancée par l'annuité nouvelle de l'emprunt de 150 K€ souscrit en 2019.
 - **Le besoin minimal de financement sur la section de fonctionnement pour rétablir un taux d'épargne nette équivalent à 7% des recettes réelles de fonctionnement s'établit à +24 K€ en moyenne par an à compter de 2020.**
 - ➔ **A titre d'exemple, un rééchelonnement du stock de dette des 3 principaux emprunts sur 20 ans permettrait d'économiser, à taux constant, 19 K€ par an.**
- **La réalisation du programme d'investissement envisagé se traduirait par une dégradation significative des indicateurs financiers (taux d'épargne nette négatif à horizon 2025 et capacité de désendettement supérieure au seuil prudentiel de 7 ans dès 2021).**
 - **Après rétablissement de la CAF nette au niveau du seuil de prudence grâce à 24K€ supplémentaires en moyenne par an, la commune ne dispose pas d'une capacité à mobiliser de nouveaux emprunts. Sans mobiliser d'emprunts nouveaux, la commune est donc en mesure de financer une enveloppe d'investissements récurrents de 72 K€TTC par an.**
 - La réalisation d'un effort d'équipement annuel moyen de 268 K€ TTC par an permet de limiter la capacité de désendettement à 7 ans, mais le **besoin de financement sur la section de fonctionnement serait de +37 K€ par an.**
 - **Pour la réalisation du PPI dans des conditions financières soutenables pour la commune, le besoin de financement complémentaire sur la section de fonctionnement serait de +38 K€ par an** soit l'équivalent d'une hausse de 4 points sur le foncier bâti (hors fraction départementale reprise en 2021, soit passage d'un taux de 19,93% à un taux de 24%).
 - Attention : le maintien d'un fonds de roulement minimum réduirait d'autant la capacité à investir annuelle (pour mémoire, 1 mois de dépenses réelles fonctionnement et investissement = 75 K€).